Maire

DG-GT

Nº de résolution
ou annotation

Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

À une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue ce 20 janvier 2026 à 19 h à la salle du conseil au 871, chemin Diotte à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles sont présents(es) les conseillers(ères) suivants(es) :

Anne-Marie Lareau (siège nº 1)
Roland Dubois (siège nº2)
Andrée Beaulieu (siège nº 3)
Nathalie Turgeon (siège nº 4)
Benoît Éthier (siège nº 5)
Yvon Daneau (siège nº 6)

Formant le quorum et siégeant sous la présidence de madame la Maire, Danielle Joly

Est aussi présente : madame Lyz Beaulieu, directrice générale et greffière - trésorière qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Seize (16) citoyens(es) sont présents(es)

2026-01-790 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Madame la Maire procède à la vérification et à la conformité du quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-791 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Anne-Marie Lareau

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOT DE LA MAIRE

Le mot de madame la Maire du mois de janvier a été de souhaiter une très bonne Année 2026 à toutes les citoyennes et citoyens.

Elle a fait l'analogie du travail d'un nouveau conseil avec un voyage en bateau :
Le conseil = équipage. Les citoyennes et citoyens = clients
Parfois nous avons une mer calme, parfois plus houleuse, parfois une tempête.
Dans les prochains mois, nous bâtirons ensemble notre plan de voyage (plan de développement) et nous devrons le faire tous ensemble.

Une première vague : le PAVL pour le chemin de la Presqu'île n'a pas été accepté. Nous sommes en mode solution et nous poursuivons la démarche.

Activités à venir :

- 1er février : brunch des Amis du lac pour la maison l'Eucalyptus (prix=20$; 12$ enfants)
- 14-2-26 : tournoi de pêche au lac gaucher
- Février : parution du Babillard, avez-vous des infos à communiquer?

LÉGISLATIF

2026-01-792 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2025**

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal du 16 décembre 2025 du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-793 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2025**

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Anne-Marie Lareau

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal du 16 décembre 2025 du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-794 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 26-103 RELATIF À L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES ET COMPENSATIONS POUR L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE DÉBUTANT LE 1ER JANVIER 2026.**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benoît Éthier

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU d'adopter le règlement 26-103 relatif à l'imposition des taxes foncières et compensations pour l'enlèvement, le transport et la disposition des matières résiduelles pour l'année financière débutant le 1er janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-795 **ADOPTION DU DE RÈGLEMENT 26-104 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS(ES).**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yvon Daneau

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU d'adopter le Règlement 26-104 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus(es).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2026-01-796 **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET PAIEMENTS ACCÈS D DU 1er AU 31 DÉCEMBRE 2025**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benoît Éthier

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU que les comptes à payer pour les fournisseurs provenant de la liste suggérée des paiements portant les numéros **C2501557 à C2501560,** et **L2500344 à L2500367** ainsi que **P2500334 à P2500363** totalisant la somme de **163 824,57 $** soient acceptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-797 **REGISTRE DES SALAIRES VERSÉS DU 1ER AU 31 DÉCEMBRE 2025**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU d'approuver le registre des salaires à être entérinés du 1er au 31 décembre 2025 totalisant la somme de **63 838,76 $.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-798 **PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET COMITÉ ASSOCIÉ**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Anne-Marie Lareau

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU d'octroyer un mandat d'accompagnement stratégique à la MRC d'Antoine-Labelle afin de procéder à une réflexion sur la vitalisation de notre Municipalité et de déposer une feuille de route avec des identifications d'actions stratégiques mobilisatrices, à court et moyen terme qui mettront en lumière des projets à potentiel structurant.

Un comité sera formé ultérieurement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-799 **SERVICE DE GARDE EN MILIEU COMMUNAUTAIRE – PROJET PILOTE**

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà un contrat de partenariat avec les personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu communautaire ;

ATTENDU QUE le présent bail est de permettre l'exercice des activités liées à un service de garde éducatif de manière collaborative entre plusieurs personnes responsables d'un service de garde éducatif (RSGE) ;

ATTENDU QUE les parties sont conscientes que ce service de garde exercera ses activités selon la Directive de projet-pilote de responsables d'un service de garde éducatif en communauté et en entreprise et en vertu des articles 122 et suivants de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (RLRQ, c. S-4.1.1) ;

ATTENDU QUE le *Code civil du Québec* (RLRQ, c. CCQ-1991) s'applique au présent bail et sert d'outil d'interprétation : les articles 1851 à 1891 servent, notamment, de dispositions supplétives là où il y a lieu ;

ATTENDU QUE l'ensemble du bail restera identique, en tenant compte qu'une section « projet en communauté » sera inséré dans les Règlements du milieu familial ;

ATTENDU QUE le présent bail a un terme initial de deux années, se terminant le 31 août 2026 et que la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles est disposée à procéder au renouvellement du bail pour une période d'un an soit du 1er septembre 2026 au 31 août 2027.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Anne-Marie Lareau

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU d'accepter qu'une section « projet en communauté » soit inséré dans les Règlements du milieu familial et que des discussions soient entreprises afin de négocier le montant du loyer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-780 **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE AVEC LE CENTRE CANIN « LE REFUGE »**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benoît Éthier

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à procéder au renouvellement de l'entente de service avec le centre canin « Le Refuge », pour le contrôle et les bons traitements envers les chats et les chiens, pour l'année 2025 au montant de 1 795 $ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-781 **MANDAT AVEC ME DANY CHAMARD EN VUE D'OBTENIR UNE ENTENTE DE SERVICE**

ATTENDU QU'une rencontre a eu lieu avec Me Dany Chamard en vue d'obtenir une entente de service pour le traitement des dossiers de la Municipalité ;

ATTENDU QUE Me Chamard a un intérêt à nous représenter dans les différents dossiers nécessitants son expertise ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU de mandater Me Dany Chamard pour agir à titre de procureur et représenter la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles dans divers dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-782 **AVIS D'INTENTION POUR LE SERVICE EN GESTION D'ARCHIVAGE AVEC LA MRCAL**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yvon Daneau

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU de faire connaître à la MRC d'Antoine-Labelle notre avis d'intention d'adhérer au service d'archivage qui sera mis en place ultérieurement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-793 **COMITÉ DE SUIVI AVEC GRAPHITE NORDIQUE**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Anne-Marie Lareau

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU de nommer Nathalie Turgeon et Roland Dubois à titre de représentants au comité de suivi avec la minière Graphite Nordique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

2026-01-784 **REMPLACEMENT TEMPORAIRE AU POSTE DE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE-ADJOINTE**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yvon Daneau

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU de nommer madame Nadia Aubin à titre de greffière-trésorière adjointe en remplacement de madame Pierrette Léonard et ce pour la durée de son absence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-785 **NOMINATION EN REMPLACEMENT AU POSTE D'INSPECTRICE EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU de confirmer madame Brigitte Grenier au poste d'inspectrice en urbanisme et environnement avec l'entrée en fonction le 4 février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-786 **AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LES DOCUMENTS AVEC LE SYNDICAT**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benoît Éthier

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU d'autoriser Danielle Joly, maire et Lyz Beaulieu, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents lors d'entente avec le syndicat des employés(es) de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME ET HYGIÈNE DU MILIEU

2026-01-787 **ADOPTION EN CONCORDANCE AVEC LA RIDL, LE RÈGLEMENT 26-105 CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES RÉSIDUS ULTIMES, DES MATIÈRES RÉCUPÉRABLES, DES MATIÈRES ORGANIQUES ET DES ENCOMBRANTS**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles entend mettre en œuvre les actions nécessaires pour optimiser la collecte des matières résiduelles afin de diminuer la quantité de résidus ultimes envoyés à l'enfouissement ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles se doit de respecter le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Antoine-Labelle qui édicte les mesures à prendre pour atteindre les objectifs gouvernementaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles a donné la gestion de la collecte et le transport des résidus ultimes, des matières récupérables, des matières organiques et des encombrants à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre ;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a adopté, le 12 juin 2024, les contrats de collecte et de transport des résidus ultimes, des matières organiques, des encombrants et de la récupération pour 2025-2030 ;

ATTENDU QUE Éco entreprises Québec (ÉEQ) a été nommé organisme de gestion désigné par Recyc-Québec pour la gestion des matières récupérables sur l'ensemble du territoire québécois et que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre est devenue un fournisseur de service pour Éco entreprises Québec ;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun et d'intérêt public de réviser et d'ajuster la réglementation en vigueur relative au tri, à l'entreposage, la collecte et le transport des matières résiduelles sur son territoire afin d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benoît Éthier

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU QUE le présent règlement remplace tout autre règlement antérieurs, actes, résolutions qui seraient incompatibles avec le présent règlement.

Une copie du présent règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-788 **NOMINATION AU COMITÉ EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU de nommer Nathalie Turgeon et Roland Dubois à titre de représentants au comité en matière d'environnement ayant comme mandat de participer aux recherches d'information aux dossiers :

- Barrage
- Programme PAFMAN
- Planification de la caractérisation des rives
- Soutien offert par le CRE Laurentides

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES COMITÉS

VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-01-789 **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon qu'étant donné que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Danielle Joly	**Lyz Beaulieu**
Maire	**Directrice générale**

Je, Danielle Joly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Danielle Joly
Maire

Je, Lyz Beaulieu, greffière-trésorière, certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Lyz Beaulieu
Greffière-trésorière